

Demande de procéder au dégroupement du prix de transport dans les Tarifs de Gazifère Inc., demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2010

Présentation du GRAME

R-3692-2009 (Phase 3)

Le 20 octobre 2009

**Par
*Nicole Moreau***

Pièce C-4-11GRAME

Plan de présentation

1. Comptes différés

1. Approbation des solde des comptes différés
2. Comptabilité d'exercice charges réglementaires et PGEÉ

2. PGEÉ

1. Objectifs d'EE
2. Programmes

Comptes différés

Approbation des solde des comptes différés

Traitement comptable des montants entre le 1er octobre 2009 et la date de la fin de l'entente, soit le 31 mars 2010

- **Comptabiliser les aides financières dans un compte à recevoir est un traitement comptable approprié.**
- **Il est préférable de retenir ce traitement comptable que d'inclure ces sommes dans le compte de frais reportés et de réduire ce compte au moment de la perception des sommes.**
- **Tel que le plaide Gazifère dans sa réplique, le GRAME abonde dans le même sens que Gazifère à l'effet que « *le traitement comptable exposé ci-dessus est approprié et juste envers les clients de Gazifère* ».**

Comptes différés

Comptabilité d'exercice charges réglementaires et PGEE

Réduction de la charge d'intérêt pour la clientèle

Moyenne des charges encourues en intérêts pour les cinq dernières années: 45 000 \$

Conclusion

En faveur d'une réduction des frais d'intérêts et au transfert vers la comptabilité d'exercice

PGEE	1 ^{er} mars 04 au 28 fév. 05	1 ^{er} mars 05 au 28 fév. 06	1 ^{er} mars 06 au 28 fév. 07	1 ^{er} mars 07 au 28 fév. 08	1 ^{er} mars 08 au 28 fév. 09
Sommes réelles encourues	119 641 \$	142 338 \$	244 101 \$	392 732 \$	299 186 \$
Intérêts	14 883 \$	15 199 \$	26 866 \$	40 291 \$	31 897 \$
Total	134 524 \$	157 537 \$	270 967 \$	433 023 \$	331 083 \$

Charges réglementaires	1 ^{er} mars 04 au 28 fév. 05	1 ^{er} mars 05 au 28 fév. 06	1 ^{er} mars 06 au 28 fév. 07	1 ^{er} mars 07 au 28 fév. 08	1 ^{er} mars 08 au 28 fév. 09
Sommes réelles encourues	207 242 \$	267 305 \$	345 179 \$	249 560 \$	240 670 \$
Intérêts	5 779 \$	5 190 \$	34 253 \$	26 178 \$	21 943 \$
Total	213 021 \$	272 495 \$	379 432 \$	275 738 \$	262 613 \$

GI-31, Doc. 1, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no1 du GRAME, P. 9

Comptes différés

Comptabilité d'exercice charges réglementaires et PGEE

Calcul des intérêts et impact sur le choix de la période d'amortissement

(1) amortissement de trois ans →

Tableau 1				
Description	2010	2011	2012	Total
Charges réglementaires	2233	14024	26697	42954
PGEE	2950	22619	43761	69330
				112284

Tableau 1 : Calcul des charges d'intérêts selon un amortissement de trois ans

(2) amortissement de deux ans →

Tableau 2			
Description	2010	2011	Total
Charges réglementaires	3348	21035	24383
PGEE	4424	33928	38352
			62735

Tableau 2 : Calcul des charges d'intérêts selon un amortissement de deux ans

Comptes différés

Comptabilité d'exercice charges réglementaires et PGEÉ

Impact sur les tarifs

Comparaison de l'impact sur les tarifs selon un amortissement de deux et de trois ans des soldes reportés.

Conclusion

Le GRAME penche en faveur d'un amortissement des deux comptes sur deux ans, puisque l'impact sur les tarifs ne semble pas significatif.

2010 Rate Impact from Regulatory and DSM Expenses based on 1, 2 and 3 year amortization period
Based on a Customer taking Sales Service

		<u>Rate 1</u>	<u>Rate 2</u>	<u>Rate 3</u>	<u>Rate 5</u>	<u>Rate 9</u>
2.2 (1)	1 year Amortization in Rates (\$1,260,913)	1.2%	2.7%	0.4%	0.5%	0.5%
2.2 (2)	2 year Amortization in Rates (\$630,456)	0.6%	1.4%	0.2%	0.2%	0.3%
2.2 (3)	3 year Amortization in Rates (\$420,305)	0.4%	0.9%	0.2%	0.2%	0.1%

GI-31, Doc. 1, RDDR no 1 du GRAME, P. 11

Impact du prix de la molécule sur la facture totale

Le GRAME demande également que soit considéré l'impact du prix de la molécule à la baisse, lors de la décision portant sur la période d'amortissement des comptes de frais reportés.

PGEÉ - Efficacité énergétique et cible de la Stratégie énergétique du Québec

Le GRAME est d'avis, tel que le mentionne la Régie dans sa décision D-2009-115, que la détermination de la cible à atteindre relève d'un autre forum, mais pas les moyens, ni les résultats pour l'atteindre par Gazifère.

Par conséquent, le GRAME demande avec respect à la Régie de permettre, dans un dossier subséquent, l'évaluation des moyens pris par Gazifère pour atteindre la cible de la *Stratégie énergétique du Québec*, puisque c'est au dossier portant sur la mise en place de moyens que sera évalué si ces moyens sont suffisants pour atteindre cette cible selon les exigences réglementaires qui lui sont conférées.

Une comparaison entre les résultats du PGEÉ en termes de m³ économisés avec la cible réglementaire est appropriée, même si effectivement la détermination de la cible relève d'un autre forum.

PGEÉ - Efficacité énergétique

Entre 500 000 m³ et 600 000 m³ par an, loin du 1 M m³

2008-2009 : baisse, mais transfert de programmes à l'AEÉ

- 2005: sur 15 mois

Nous remarquons une tendance légère à la hausse

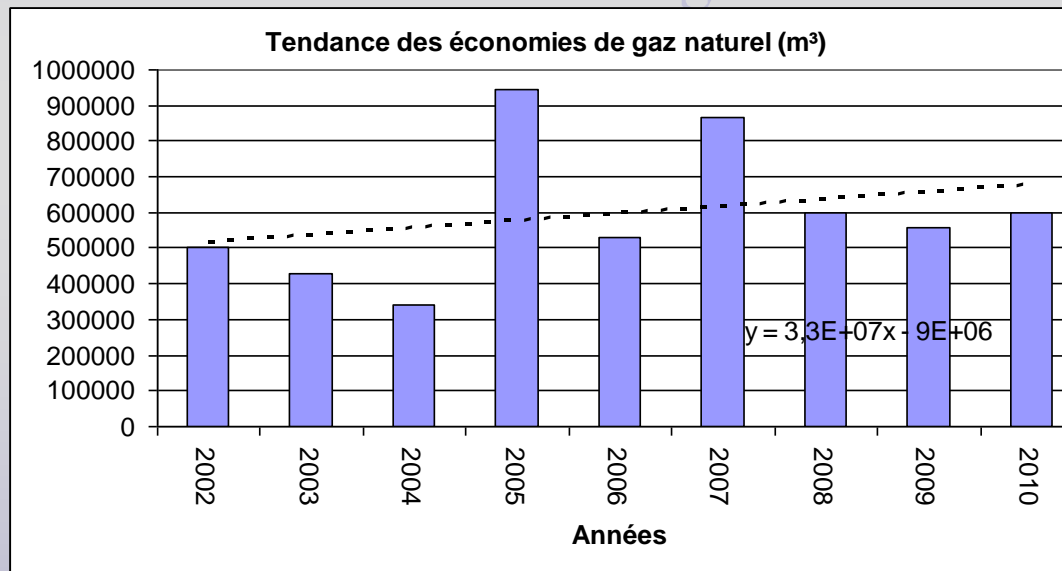


Figure 1 : Tendances des économies de gaz naturel de Gazifère entre 2002 et 2010, Rapport GRAME-1, page 20

PGEÉ - Efficacité énergétique

Impact sur le marché

Gazifère soumet respectueusement à la Régie qu'elle croit fermement que son PGEÉ a un impact dans le marché puisqu'il sert notamment à devancer l'adoption de mesures

L'abandon de ces programmes mettrait en péril les résultats du PGEÉ de Gazifère alors qu'elle et ses clients récoltent enfin le fruit des efforts passés pour économiser des mètres cubes de gaz naturel.

GI-30, Doc. 2, P. 6, Requête 3692-2009, RDDR no 7 de la Régie, R. 3.3

Le GRAME est totalement en accord avec la vision de Gazifère concernant l'importance de maintenir les programmes de son PGEÉ.

Gazifère est bien positionné dans son marché pour influencer sa transformation vers une augmentation des économies d'énergie.

L'impact des actions de Gazifère doit être reconnu et ses actions maintenues.

Le PGEÉ

PGEÉ - Programmes

Retrait du programme Appareil de chauffage certifié Energy Star® (volets achat, location et communautaire)

Réintroduction du volet communautaire du programme Thermostats programmables

Introduction de deux nouveaux programmes destinés à la clientèle à faible revenu et sociocommunautaire

- **Générateur d'air chaud à haut rendement énergétique – marché existant (volet communautaire)**
- **Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire**

PGEÉ – Programmes

Aide financière à la rénovation – Coopératives d’habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

Mesures admissibles

- Reconditionnement des fenêtres et des portes-fenêtres coulissantes
- Étanchéification complète des bâtiments.

Au présent dossier, Gazifère propose de telles mesures pour les organismes à vocation sociocommunautaire.

L’aide financière est basée sur le calcul du nombre de m³ économisés et non sur le surcoût des mesures, ce qui permet d’introduire des concepts en efficacité énergétique que le GRAME a maintes fois mis de l’avant et fait valoir depuis les trois dernières années, auprès du distributeur d’électricité Hydro-Québec, auprès de Gazifère et de Gaz Métro, de même qu’auprès de l’Agence de l’efficacité énergétique au dossier R-3671-2008.

De telles mesures permettent de revaloriser des éléments du bâtiment pouvant être récupérés, au lieu d’être disposés vers des lieux d’enfouissement. **C’est un pas dans la bonne direction, intégrant des principes de développement durable et d’efficacité énergétique**

PGEÉ – Programmes

Aide financière à la rénovation – Coopératives d’habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

La compartimentation et le reconditionnement

Au dossier R-3665-2008 le GRAME avait fait valoir :

- **Qu’il est souhaitable d’encourager des mesures qui vont réduire les pertes de chaleur résultant de fuites d’air, comme des mesures visant à sceller les fenêtres et les portes ou à les reconditionner et ce sans les remplacer.**

Le GRAME précisait que dans un contexte de développement durable et d’effort visant la réduction des déchets, la décision d’opter pour le reconditionnement des fenêtres et des portes patios, au lieu du remplacement de celle-ci pour des neuves, devait s’imposer.

Le GRAME suggérait à *Gazifère* de promouvoir ce genre de mesures via notamment son programme appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments, qui s’adresse par ailleurs la clientèle commerciale et institutionnelle.

PGÉÉ – Programmes

Aide financière à la rénovation – Coopératives d’habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

Conclusions

Il y a au Québec, plus d’un million de logements à rénover et cela représente un **potentiel technico-économique important en termes d’économies d’énergie.**

Un tel programme qui reconnaît des mesures comme le reconditionnement des fenêtres permet d’incorporer des innovations technologiques, et ce sans avoir à remplacer définitivement celles-ci pour une **fraction de leurs coûts.** Il s’agit donc de revalorisation, de reconditionnement et d’amélioration des composantes permettant un meilleur rendement énergétique.

De telles mesures **nécessitent moins d’investissements** et donc s’adressent particulièrement bien à une clientèle à vocation sociocommunautaire.

Nous recommandons sa mise en place sans tarder, tel que le requiert Gazifère.